

Pour la reconnaissance comptable de la formation : un investissement dans la durée au service du développement économique

La réussite économique d'une entreprise repose sur la qualité et l'évolution des compétences de ses salariés. Former, c'est produire autrement : c'est entretenir et enrichir les connaissances et les compétences qui soutiennent la production ou la prestation de service. Dans un contexte où les mutations technologiques, écologiques et organisationnelles se multiplient, l'investissement dans la formation devient une condition de pérennité. Pourtant, aujourd'hui encore, les dépenses engagées par les entreprises pour former leurs collaborateurs sont traitées comptablement comme de simples charges annuelles, sans reconnaissance de leur valeur durable.

1. La formation : une dépense qui crée de la valeur

Chaque action de formation produit des effets qui dépassent l'exercice budgétaire au cours duquel elle est réalisée : montée en compétences, adaptation aux innovations, sécurisation des parcours et, in fine, maintien de la compétitivité. Reconnaître comptablement la formation comme un investissement, c'est traduire cette réalité économique. À l'image d'un équipement ou d'un logiciel, les compétences acquises génèrent de la valeur sur plusieurs années et méritent à ce titre d'être amorties. L'amortissement permettrait aux entreprises de répartir dans le temps la charge financière des formations, facilitant la mise en œuvre de plans de développement des compétences ambitieux sans pénaliser leur résultat immédiat.

2. Une évolution comptable pour lever un frein à l'investissement

Aujourd'hui, seules certaines formations directement liées à l'acquisition d'un actif matériel peuvent être immobilisées, à la suite d'une ouverture opérée par l'Autorité des normes comptables (ANC). Cette reconnaissance partielle constitue un précédent utile : elle montre qu'un traitement comptable plus favorable des dépenses de formation est possible. Nous proposons d'aller plus loin en permettant l'amortissement des dépenses de formation non financées par la mutualisation ou la puissance publique, en particulier dans les entreprises de plus de 300 salariés. Celles-ci assument déjà sur leurs fonds propres l'essentiel de l'effort de formation ; leur offrir une latitude comptable supplémentaire constituerait une incitation forte à investir durablement dans le capital humain.

3. Un levier stratégique pour les entreprises et l'économie

De nombreuses entreprises ont compris l'intérêt de placer la formation au cœur de leur stratégie. Dans le secteur industriel, certains groupes ont engagé des plans pluriannuels de reconversion pour accompagner la transition énergétique ou numérique de leurs sites. D'autres, dans les services, développent des campus internes ou des universités d'entreprise afin d'adapter leurs métiers aux évolutions technologiques. Ces initiatives illustrent la capacité de la formation à soutenir la compétitivité et l'innovation, mais aussi la difficulté de les financer sans outils comptables adaptés. En permettant d'amortir une partie des dépenses, on renforcerait la visibilité financière des projets et la volonté des directions d'y consacrer des moyens conséquents.

4. Un signal fort

Solliciter l'avis de l'ANC permettrait de traduire la reconnaissance du rôle économique de la formation au même titre que les investissements matériels. Ce serait aussi un signal fort : affirmer que le développement des compétences est une composante essentielle de l'économie. En intégrant la formation dans la logique d'investissement, on valorise l'apport immatérielle que représente le savoir-faire collectif et on donne aux entreprises les moyens de préparer l'avenir.